RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2D INGENIERIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 106 000 euros
Siège social : 178 Rue Principale
59510 FOREST-SUR-MARQUE
513 047 449 RCS LILLE METROPOLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 20 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt mai,
A 11 heures,

Les associés de la Société 2D INGENIERIE, société à responsabilité limitée au capital de 106 000 euros, divisé en 4 000 parts de 26,5 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social de la Société, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents ou représentés :

- Madame Isabelle DELANNOY, propriétaire de 1 000 parts sociales,

- Monsieur Patrick DELANNOY, propriétaire de 1 000 parts sociales,

- Madame Aude DUBOIS, propriétaire de 1 000 parts sociales,

- Monsieur Xavier DUBOIS, propriétaire de 1 000 parts sociales,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick DELANNOY, gérant associé.

Ordre du jour

- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Monsieur Patrick DELANNOY, démissionnaire,
- Autorisation de cession de parts et agrément d'un nouvel associé,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Patrick DELANNOY de ses fonctions de gérant avec effet à compter de ce jour, le remercie pour le travail accompli et l'engagement dont il a fait preuve durant l'exercice de ses fonctions, et décide de nommer en qualité de nouveau gérant à compter de ce même jour :

. Monsieur Xavier DUBOIS,
demeurant [redacted]
pour une durée illimitée.

Monsieur Xavier DUBOIS exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 1000 voix ayant voté pour, ...0.... voix ayant voté contre, ...0.... voix s'étant abstenues.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, pris connaissance du projet de Monsieur Patrick DELANNOY et Madame Isabelle DELANNOY de céder à la société P.A.D, Société civile au capital de 1 200 000 euros, dont le siège social est situé 178 Rue Principale, 59510 FOREST-SUR-MARQUE, et immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Lille-Métropole sous le numéro 440 743 235, et représentée par son gérant, Monsieur Xavier DUBOIS, les 1 000 parts leur appartenant respectivement dans la Société, numérotées de 1 à 1 000 et 1 001 à 2000,

Déclare autoriser cette cession et agréer expressément la société P.A.D, en qualité de nouvelle associée à compter du jour où la cession sera signifiée à la Société ou du jour du dépôt d'un original de l'acte de cession au siège de la Société.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 1000 voix ayant voté pour, ...0.... voix ayant voté contre, ...0.. voix s'étant abstenues.

[redacted]

AD

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide, sous la condition suspensive de la réalisation de la cession autorisée, que les articles 7 et 8 des statuts seront, de plein droit, remplacés par les dispositions ci-après à compter du jour où cette cession sera rendue opposable à la Société.

ARTICLE 7 - CAPITAL

Le capital social est fixé à CENT SIX MILLE (106 000) EUROS.

Il est divisé en 4 000 parts sociales de 26,50 euros chacune, numérotées de 1 à 4 000.

ARTICLE 8 - REPARTITION DES PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

à la société P.A.D, deux mille parts sociales, ci Numérotées de 1 à 2 000	2 000 parts
à Monsieur Xavier DUBOIS, mille parts sociales, ci Numérotées de 2 001 à 3 000	1 000 parts
à Madame Aude DUBOIS, mille parts sociales, ci Numérotées de 3 001 à 4 000	1 000 parts
Total égal au nombre de parts composant le capital social :	4 000 parts

Conformément à la loi, les associés déclarent expressément que lesdites parts ont toutes été souscrites, qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus et qu'elles sont intégralement libérées.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 4000 voix ayant voté pour, ...0..... voix ayant voté contre, ..0.... voix s'étant abstenues.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 4000 voix ayant voté pour, ...0..... voix ayant voté contre, ...0.... voix s'étant abstenues.

***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés, le gérant démissionnaire et le nouveau gérant.

DP
AD

Monsieur Patrick DELANNOY, Associé et gérant démissionnaire.	Signature : [redacted]
Madame Isabelle DELANNOY, Associée.	Signature : [redacted]
Monsieur Xavier DUBOIS, Associé et nouveau gérant.	Mention et signature : *« Bon pour acceptation des fonctions de gérant ».* Bon pour acceptation des fonctions de gérant
Madame Aude DUBOIS Associée.	Signature :